

## REGLEMENT INTERIEUR

Toute personne – patient ou visiteur – entrant dans l’enceinte de la Clinique Montfleuri Saint Roch doit respecter le règlement intérieur qui suit :

- **Circulation dans la Clinique :**

- L'accès aux salles de soins est strictement interdit.
- Une tenue décente est demandée en toutes circonstances, notamment dans les couloirs.

- **Interdiction de fumer :**

Le décret n°77/042 du 12 Septembre 1977, complété par le décret du 29 Mai 1992 souligne l'interdiction de fumer dans les lieux fréquentés par le public, et principalement dans les établissements de Santé. Bien entendu, cette interdiction s'étend aux chambres ainsi qu'à tout lieu interne de la Clinique. Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de respecter cette loi. Il en est de même pour les cigarettes électroniques.

- **Appareils électriques :**

Il est interdit de brancher tout appareil électrique (cafetière, bouilloire, multiprises etc.) sans autorisation préalable de la Direction. La responsabilité du patient sera retenue en cas de manquement à cette interdiction.

- **Consignes à suivre en cas d'incendie :**

Dès votre arrivée, prenez connaissance du plan d'évacuation. Gardez votre calme, prévenez le personnel soignant de l'étage et suivez leurs instructions. N'utilisez pas les ascenseurs.

- **Respect du matériel et des locaux :**

Veillez respecter le matériel mis à votre disposition au cours de votre séjour d'hospitalisation. Ce matériel doit rester dans les services et doit être restitué avant votre sortie. **Toute dégradation causée par un patient ou l'un de ses visiteurs sera à sa charge.**

- **Liberté de culte :**

« Chacun peut se livrer aux activités religieuses et philosophiques de son choix dans le respect de l'ordre public et des bonnes mœurs ».

- **Repas :**

Les menus sont élaborés avec une diététicienne. Sauf impératif médical, les repas sont servis dans les salles de restauration à : **8h00 à 9h00** pour les petits-déjeuners, **12h00 à 13h15** pour les déjeuners et **18h00 à 19h00** pour les dîners.

- **Activités thérapeutiques**

Des activités dites thérapeutiques peuvent vous être prescrites par le médecin dans le cadre de votre projet de soins. Votre présence est recommandée et votre absence devra faire l'objet d'un entretien.

- **Hygiène :**

- Il est interdit d'amener des animaux domestiques, excepté les chiens-guides d'aveugles, dans la Clinique.
- Il est interdit de sortir de la nourriture des réfectoires par mesure d'hygiène et les produits périssables sont proscrits en chambre.
- Par mesure de prévention simple et efficace pour lutter contre les infections nosocomiales, il est demandé aux patients ainsi qu'à leurs visiteurs de se laver les mains ou d'utiliser une solution hydroalcoolique. Ces dernières sont en libre-distribution au sein de la Clinique

- **Médicaments :**

- Tous les traitements médicamenteux sont prescrits et délivrés par la clinique.
- Il est interdit de garder sur soi des médicaments personnels. Tout traitement personnel doit être donné au personnel soignant lors de l'admission au sein de l'établissement. Il devra être reparti au domicile du patient dans les 72 heures qui suivent. Si toutefois, cela était impossible, il sera conservé par l'équipe soignante et rendu en fin de séjour.
- La distribution nominative des médicaments s'effectue 4 fois par jour soit : de **7h30 à 8h30** pour le matin, de **11h15 à 12h00** pour le midi, de **17h15 à 18h00** pour le soir, de **20h15 à 21h30** pour la nuit.
- Les patients doivent être présents dans leur chambre lors de ces passages.

- **Conduite de véhicule**

La conduite d'un véhicule est fortement déconseillée pendant votre hospitalisation.

- **Objets personnels**

La clinique décline toute responsabilité en cas de vols, de perte ou de détérioration des objets de valeur, bijoux ou affaires personnelles contenus dans les chambres et n'ayant pas fait l'objet d'un dépôt au coffre de l'établissement prévu à cet effet. Nous vous conseillons de déposer vos valeurs dès votre admission. Un reçu vous sera remis à l'issue de l'inventaire de ces valeurs. Le secrétariat étant fermé les week-end et jours fériés, pensez à prendre vos dispositions aux heures d'ouverture.

- **Liberté d'aller et venir**

L'équipe doit être informée de toute sortie de l'établissement. Merci de remettre vos clefs de chambre à l'infirmerie. Elles vous seront restituées à votre retour. En cas d'absence non signalée, l'équipe prendra contact avec vous pour des raisons de sécurité et de continuité des soins.

Date : ...../...../.....

Signature du patient :